

Deuxième chambre.

La demande d'avis introduite le 7 avril 1987 par le Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon chargé des technologies nouvelles et des relations extérieures concernant un projet de décret "portant création et organisation d'un service de la médiation pour la Région wallonne", a été rayée du rôle le 21 septembre 1988.

-----